

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 20 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION

14-03-2023

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

14-03-2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 27

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2023-20-03- N°17

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

3 0 MARS 2023

L’an deux mille vingt-trois le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Monsieur Pascal VENTALON, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Christèle FONTENEAU, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Françoise BEAUGUET, Monsieur Laurent VIALANEIX, , Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Marilyne NGANTCHUE, Madame Sandrine FABRE, Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET.

Absents représentés :

Mme PELOUIN donne pouvoir à M. RAUSCHER
Mme GAUTHIER donne pouvoir à M. SOULIER
Mme PENDARIES donne pouvoir à M. PENDARIES
M. LE TALBODEC donne pouvoir à Mme DUCROQUET

Absents non représentés :

Monsieur Alain RINGEVAL
Monsieur Pascal BEL ANGE

Secrétaire de séance : M. Thierry SOULIER

OBJET : APPROBATION DU SEJOUR DE PRINTEMPS DU SERVICE ENFANCE POUR LES CE2-CM1

OBJET : SEJOUR DE PRINTEMPS DU SERVICE ENFANCE POUR LES CE2-CM1

Sur proposition de M. HERSCHKORN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Enfance-Jeunesse réunie le vendredi 10 mars 2023,

VU la délibération du Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance et la Jeunesse (SIPEJ) en date du 8 mars 2023 portant sur la mise en place d'un séjour jeunesse du 2 au 6 mai 2023, à Villiers Charlemagne en Mayenne, au domaine des « mille oiseaux » pour 29 enfants âgés de 8 à 10 ans et scolarisés en classe de CE2 et CM1 dont 12 enfants saintryens,

CONSIDERANT que le SIPEJ (Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance et la Jeunesse) est l'organisateur de ce séjour et le personnel pédagogique est mis à disposition par les communes participantes,

CONSIDERANT que le coût prévisionnel par jeune pour ce séjour est de 533.00€ et comprend l'hébergement en pension complète, le transport, les activités ainsi que les besoins logistiques et matériels,

CONSIDERANT que la tarification des séjours du service enfance proposée aux familles s'applique en fonction du quotient familial et qu'elle est comprise entre 20 % et 65 % du coût,

CONSIDERANT que la tarification pour le séjour été 2023 du service enfance à Bourcefranc-le-Chapus s'applique comme suit :

	VILLIERS CHARLEMAGNE
Prix Plancher	106.60 €
Quotient Plancher	1250
Prix Plafond	346.45 €
Quotient Plafond	4063
Tarif Extérieur (Coût total par enfant)	533.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

APPROUVE le déroulement d'un séjour enfance du 2 au 6 mai 2023, à Villiers Charlemagne en Mayenne, au domaine des « Mille oiseaux » pour 12 enfants de la commune âgés de 8 à 10 ans et scolarisés en classe de CE2 et CM1,

APPROUVE la tarification du séjour telle que présentée ci-dessus,

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2023, chapitre 011,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 20 mars 2023

Le Maire,


Patrick RAUSCHER

